



Association Reconnue d'Utilité Publique - Fondée en 1928

**Monsieur le député Loïc Dombrevail,**

**Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP**

Lyon, le 12 mars 2019

Monsieur le député Loïc Dombrevail,

Dans le cadre du Grand Débat National, en tant qu'élu et président du groupe d'étude condition animale à l'Assemblée Nationale, je souhaite vous faire part en ma qualité de président de la Confédération Nationale Défense de l'Animal, plus important réseau d'associations de protection animale de France avec plus de 265 associations adhérentes, de nos propositions afin de faire progresser la condition animale dans notre pays.

Que ce soit en matière de transition écologique, fiscalité et dépenses publiques, démocratie et citoyenneté et sur l'organisation de l'Etat et des services publics, les refuges de France sont aujourd'hui soumis à des problématiques qui fragilisent leur fonctionnement, et remettent en cause leurs devenirs, et les missions de services publics qu'ils assurent au quotidien, au service de plus de 180 000 animaux chaque année.

Suite à une consultation des présidents des 267 associations adhérentes, nous souhaitons vous faire part de cinq de nos propositions qui amélioreront, sans doute, la vie des refuges, auxquels sont attachés nos concitoyens :

1. Augmenter la contribution de l'Etat, à hauteur de celle des contrats aidés, dans les contrats parcours emplois compétences et élargir le dispositif des emplois francs pour les associations à l'ensemble du territoire.
2. Engager les collectivités territoriales à augmenter et renégocier régulièrement les subventions fourrière animale avec les associations de protection animale réalisant ce service public.
3. Exonération totale du paiement de la TVA sur l'activité de garde, entretien et de soins aux animaux pour les associations de protection animale.
4. Reconnaissance du bénévolat ouvrant droit à déduction fiscale.
5. En cas de maltraitance animale, dès lors qu'une saisie a lieu et tout le temps de la procédure, la prise en charge des frais (soins et entretien des animaux) est avancée par l'Etat et non plus par les associations.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

**Jean-Pierre BEGNATBORDE,  
Président de la Confédération Nationale Défense de l'Animal**